

LE BULLETIN

ORGANE du Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public - FSU



L'édito

par Coralie BÉNECH

Avenir caniculaire ?

Combien faudra-t-il de vagues de chaleur pour que l'État prenne enfin des décisions salvatrices pour la santé de la population, des agent-es de l'éducation nationale et des élèves ? Tout ce qui sera investi maintenant préservera l'après et permettra des économies. La rénovation du bâti scolaire, ainsi que celle des équipements sportifs qui sont pour 80 % d'entre eux vétustes sont une nécessité. La France a besoin d'un véritable plan pluriannuel de rénovation. En amputant le fond vert depuis 3 ans et en le baissant à moins d'un milliard d'euros dans le budget 2026 (rogné de nouveau de 165 millions d'euros dans le cadre des 4 milliards d'euros d'économie), le gouvernement fait le mauvais choix. La FSU rappelle qu'il faudrait a minima 4 à 5 milliards d'euros pendant 10 ans pour une rénovation énergétique du bâti scolaire. Mais le gouvernement en a décidé autrement, choisissant de réaliser 4 milliards d'économie dont 43, 3 millions de crédits gelés ou amputés pour l'éducation nationale, déjà à l'os avec de nombreuses suppressions de postes, des classes surchargées et des personnels qui subissent le gel du point d'indice sans perspective de revalorisation, tout ça pour répondre aux enjeux liés à la guerre. C'est dans ce cadre, que la subvention de l'UNSS est amputée de 300 000 euros.

Des orientations budgétaires inquiétantes que nous devons contrer à travers les mobilisations et les élections à venir. Construire le rapport de force et porter d'autres perspectives pour les services publics, pour plus d'égalité est une urgente nécessité. ■

Édito écrit le 9 juin 2026

SNEP-FSU : bimensuel du Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public - Directeur de publication : Benoit Hubert
 • Imprimerie R.A.S., 95400 Villiers-le-Bel • CPPAP 0629 S 07009 • SNEP 76, rue des Rondeaux - 75020 PARIS - TÉLÉPHONE : 01.44.62.82.10 - E-Mail : bulletin@snepfusu.net - SITE INTERNET : <http://www.snepfusu.net> • Prix AU N° : 2,30 € - Abonnement : 60 € - Publicité : COM D'HABITUDE PUBLICITÉ : Clotilde POITEVIN : 05.55.24.14.03 - E. Mail : clotilde.poitevin@comdhabitude.fr

Septembre : dans la Seine, pour revendiquer un plan de construction de piscines.



Juin : carton rouge au ministre contre la baisse de 300 000 euros de la subvention à l'UNSS.



Novembre : des dizaines d'événements pour développer l'EPS avant les élections municipales.



Mars : un congrès offensif lance un appel pour l'avenir de la jeunesse : 4 heures d'EPS, équipements sportifs, droits aux vacances...

Un syndicat offensif et qui ne lâche rien : ça change tout !



« Laisse pas ton corps au vestiaire » un film co-produit par le SNEP-FSU pour lutter contre les stéréotypes de genre.

ACTION

Tant de raisons de SE MOBILISER !

En cette fin d'année scolaire, nous aspirons tous et toutes à être en vacances, mais d'ici le 10 juillet de nombreux défis nous attendent car, entre les réunions pour les installations sportives, les conseils d'enseignement, les réunions de district, de nombreuses initiatives ont été lancées par le SNEP-FSU et attendent d'être amplifiées :

- Signature de la pétition revendiquant le doublement de l'ISS pour les enseignant-es d'EPS en lycée et son triplement pour les enseignant-es en spécialité EPPCS ou arts du cirque/danse.

- Signature de la lettre ouverte contre la baisse de la subvention à l'UNSS.
- Signature de la pétition pour une augmentation des recrutements aux concours.

En cette fin d'année il est essentiel de garder espoir et de continuer nos luttes pour de meilleures conditions de travail et de meilleures conditions d'apprentissages.

L'année prochaine sera une année électorale décisive.

Année d'élections professionnelles, chaque enseignant-e d'EPS sera appelé-e à voter. C'est un enjeu très

important pour notre démocratie sociale mais aussi pour la FSU et le SNEP-FSU. Alors que l'extrême droite progresse dans notre société, que l'école est limitée à une vision utilitariste plutôt que d'être émancipatrice, voter pour le SNEP et la FSU contribue à faire de l'école, un lieu d'accès à la culture et aux savoirs pour tous et toutes, avec au cœur de l'EPS l'apprentissage des APSA. Voter SNEP-FSU et FSU c'est aussi s'assurer de la défense de nos métiers par des élu-es ancrés dans la réalité du terrain.

Année d'élection présidentielle, alors que depuis 2017 des coupes budgétaires im-

portantes ont été réalisées sur le dos des services publics dont l'école, que les décisions prises ont cassé de nombreuses solidarités, chacune devra faire un choix en 2027. Ce choix orientera les politiques pour 5 ans. Nous avons besoin d'une rupture pour des investissements massifs dans les services publics, les solidarités afin de rompre avec les inégalités existantes.

La mobilisation dans les urnes doit être accompagnée de mobilisations dans les établissements, dans la rue, il n'y a que par les rapports de force que nous pourrions avancer et gagner de nouveaux droits ! ■



LOI SURE

Un recul mais Darmanin garde le cap !

par Polo LEMONNIER

Le ministre de la justice, face à l'engorgement des tribunaux, porte un projet de loi dit « SURE » pour Sanction Utile Rapide et Effective. À l'origine, tout type de délit pouvait entrer dans ce projet, y compris les affaires de viols et agressions sexuelles. Le principe est simple, l'inculpé, s'il reconnaît les faits qui lui sont reprochés pouvait plaider coupable dans un jugement expéditif et ainsi pouvoir bénéficier d'un aménagement de la peine... Ce dispositif invisibiliserait et minorerait les crimes sexuels, ce qui est inacceptable. Face à la levée de bouclier de nombre de

magistrat·es, avocat·es et associations féministes, Darmanin réduit le champ d'application de cette loi en la limitant à certains délits (braquage, meurtre sans intention...). Problème, cette loi qui sera présentée mi-juin devant l'assemblée ne répond pas aux vrais problèmes que rencontre la justice en France et qui relèvent principalement d'un manque cruel de moyens. C'est donc de moyens dont la justice a besoin et non d'une justice expéditive qui risque de pénaliser à la fois partie civile et accusé·es. Encore une fausse solution pour un vrai problème... une marque de fabrique de la Macronie. ■

LOI POUR LA PROTECTION DES ENFANTS

Une loi sans moyens

par Benoît HUBERT

Après de nombreux rapports dont celui de la défenseure des droits de janvier 2025, de la commission d'enquête de l'Assemblée nationale d'avril 2025, mais aussi au regard de l'augmentation des violences intrafamiliales, des révélations sur des agissements en périscolaire, le gouvernement a présenté une nouvelle loi relative à la protection des enfants. Cette loi présente quatre axes : sécuriser le parcours des enfants confiés à l'ASE, mobiliser l'entourage et développer l'accueil de type familial, contrôle des antécédents judiciaires et mesures sur l'action éducative. Si cette protection est essentielle, indispensable et qu'il nous faut tout faire pour sécuriser les enfants sur tous les temps de vie, cette loi se veut essentiellement répressive sans réellement traiter le fond des

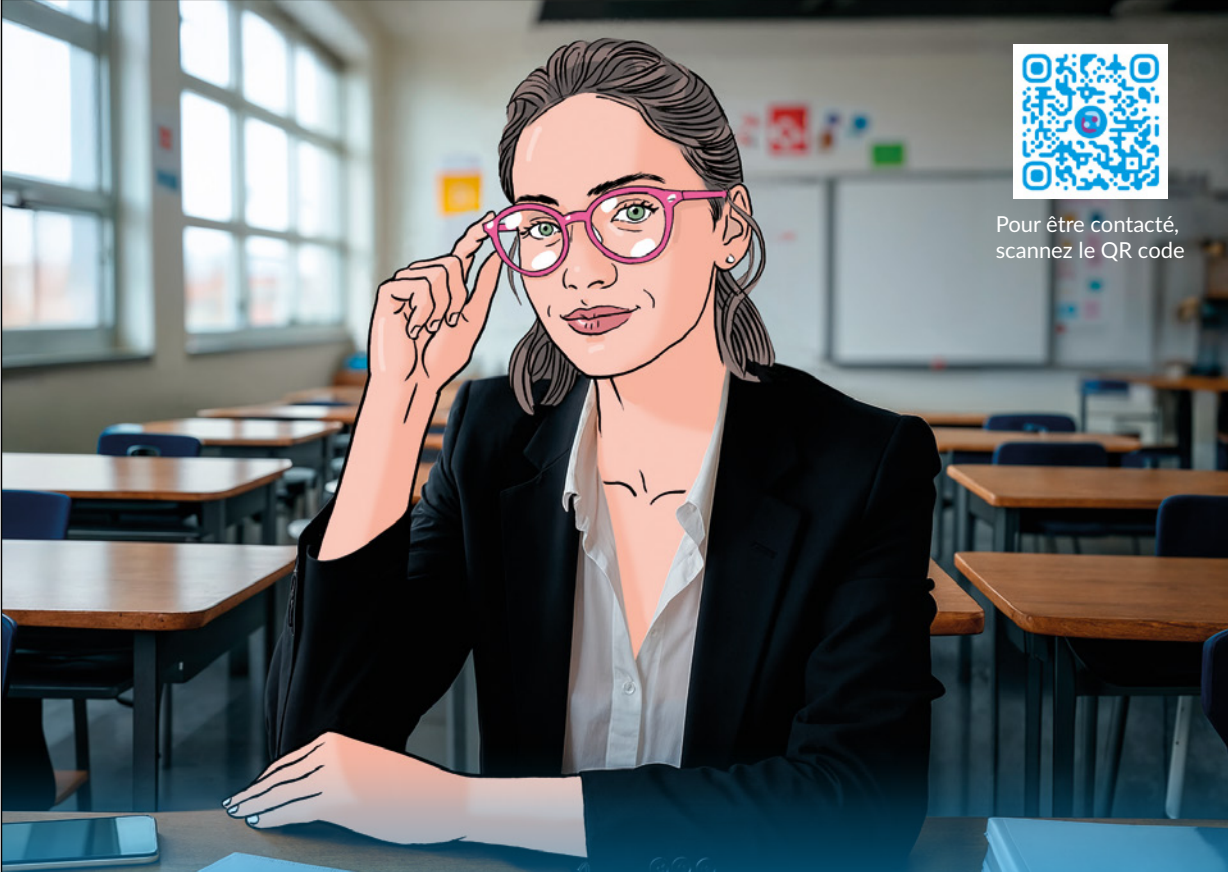
problématiques et des moyens nécessaires pour réussir avec volontarisme cette protection.

Dans le cadre des différentes consultations et notamment en ce qui concerne l'Éducation nationale, la FSU est intervenue pour contester l'allongement du délai d'effacement automatique des sanctions de niveau 1 qui serait portée à 10 ans au lieu de 3. S'il est essentiel dans le cadre de la recherche d'honorabilité que soient écartés des personnels sanctionnés pour atteinte à l'intégrité physique ou morale des élèves, il ne faut pas oublier qu'un·e chef·fe d'établissement est fondé·e à émettre une sanction de niveau 1 sans procédure aucune... Cette loi doit s'inscrire dans le cadre de la loi intégrale et dotée de moyens concrets pour assurer la protection des enfants. ■





Pour être contacté,
scannez le QR code



SOCIÉTAIRE CASDEN, C'EST LA CLASSE !

Près de 2 millions de Sociétaires ont choisi de nous faire confiance. Parce que nous connaissons bien les besoins des agents de la Fonction publique : première affectation, déménagement suite à une mutation, achat immobilier⁽¹⁾ et pour tous les autres moments de la vie qui comptent, la CASDEN se tient toujours à vos côtés.



casden
BANQUE POPULAIRE

**La banque coopérative
de la Fonction publique**

Rendez-vous sur casden.fr* ou retrouvez-nous chez 

*Coût de connexion selon votre opérateur.

⁽¹⁾Offre soumise à conditions et dans les limites fixées par l'offre de crédit, sous réserve d'acceptation de votre dossier par l'organisme prêteur, la CASDEN Banque Populaire. Pour le financement d'une opération relevant des articles L 313-1 et suivants du code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.

CASDEN Banque Populaire – Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable – Siège social : 1 bis rue Jean Wiener 77420 Champs-sur-Marne – Siren n° 784 275 778 – RCS Meaux – Immatriculation ORIAS n° 07 027 138 • BPCE – Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 207 603 030 euros. • Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS – Siren n° 493 455 042 – RCS Paris – Immatriculation ORIAS n° 08 045 100 • Conception : •becoming • Crédits photos : SolAir • Illustrations : ©Frédéric Rébena • Document à caractère publicitaire et sans valeur contractuelle. Ne pas jeter sur la voie publique.

RETRAITÉ·ES

CONGRÈS FGR-FP

Par Philippe HERBERT et Roland ROUZEAU

La Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique (FGR-FP) regroupe des syndicats et des adhérent·es individuel·les. Le SNEP, comme plusieurs syndicats de la FSU (SNES, FSU SNUipp, SNASUB...) en est membre.

La FGR-FP participe au Groupe des 9⁽¹⁾.

Son congrès national s'est tenu du 19 au 21 mai à Port Leucate. Ce fut un temps syndical structuré, permettant à la parole militante de s'exprimer. Il a témoigné d'un élan

collectif face à l'austérité et aux nombreuses attaques... nos revendications étant souvent ignorées par le gouvernement.

4 motions (Protection Sociale, Fonction Publique, Fiscalité et Place des retraité·es dans la société) et une motion revendicative ont été adoptées⁽²⁾. La question de l'avenir de la FGR FP est posée. Environ 80 % de ses adhérent·es sont issu·es de syndicats de la FSU. Et elle a parfois du mal à vivre localement : des départements n'avaient pas de représentant·e malgré 300 adhérent·es...

Une ouverture a été tentée par une modification statutaire permettant l'adhésion de non-ex-agent·es de la Fonction publique. Cette proposition a reçu 75 % de votes favorables, les délégué·es SNEP-FSU (6 mandats) se sont abstenus, questionné·es par cette orientation et ne disposant pas de mandat.

Parmi les temps forts et en dehors du bon accueil des délégué·es, s'est tenue l'élection de la nouvelle Commission Nationale Exécutive composée de 3 femmes et 12 hommes, malheureusement loin de la parité. ■

(1) CGT, FO, CGC, CFTC, FSU, Solidaires, FGR-FP, Ensemble, LSR

(2) Textes disponibles sur le site national

RETOUR DE CONGRÈS

Un nouveau co-secrétariat général pour le SNEP-FSU

par Nathalie FRANÇOIS

À l'issue des débats très riches du congrès national du SNEP-FSU qui s'est réuni du 23 au 27 mars 2026 à Guidel (56), des nouveaux mandats dont notre appareil syndical s'est doté et d'un appel lancé pour la Jeunesse, le nouveau conseil délibératif national du SNEP-FSU élu a procédé à l'élection du nouveau co-secrétariat général.

Conformément à nos mandats sur la place des femmes dans notre syndicat, une femme et un homme ont été désigné·es pour assumer cette tâche en coresponsabilité :

Coralie Bénech co secrétaire générale sortante et Fabrice Allain secrétaire national sortant.

L'appareil syndical dans son ensemble qui leur confie « les clés de la maison », sera à leur

côté pour défendre les mandats et revendications du SNEP-FSU et pour porter haut et fort nos valeurs.

À noter l'entrée dans le secrétariat national de Émilie Ducret

(SNEP-FSU Grenoble) et Mélanie Peltier (SNEP-FSU Versailles). Benoit Hubert, co-secrétaire général sortant, reste au secrétariat national. ■



Le SNEP au corps

3 mandats, 12 ans, 4 380 jours et quelques ministres.

Ce sera le temps passé par Benoit HUBERT comme secrétaire général du SNEP-FSU. Il

faut une sacrée dose de militantisme pour rester à la tête d'une organisation syndicale et il n'aura pas chômé, notamment depuis 2017.

Très attaché aux questions éducatives, aux programmes, à l'identité de l'EPS, il aura défendu la discipline avec conviction durant toutes ces années, parfois dans des débats vifs avec la DGESCO ou l'inspection générale, mais toujours avec calme et détermination.

Benoit reste au sein du secrétariat national pour s'occuper des politiques sportives, il continuera d'alimenter l'ensemble

des débats de nos professions pour maintenir le cap.

Au cours de ses 3 mandats, ses capacités en endurance se seront révélées puisqu'il réalise actuellement 3 marathons par an, mais nous ne dévoilerons pas ses temps ! (il a de la marge).

Merci benoit ! ■

NATATION

Enseigner la natation, priorité nationale ?

par Nathalie FRANÇOIS

Premiers épisodes de chaleur et premières noyades, triste constat. Il s'agit pourtant d'une question de santé publique à laquelle nos gouvernants ne veulent pas s'attaquer. L'école a un rôle important à jouer notamment en termes de prévention, mais encore faut-il qu'on lui en donne les moyens. L'enquête Gymnase score du SNEP-FSU a révélé que 14,5 % des élèves de collège n'ont pas

accès à l'enseignement de la natation, et les résultats de notre observatoire de l'EPS montrent que seuls 24 % des collèges continuent à programmer la natation après la classe de 6^{ème}.

Deux causes majeures :

- le manque indéniable de piscines et leur répartition très inégale sur le territoire. Les collectivités locales ne peuvent à elles seules supporter le coût

des constructions et de rénovation, c'est pourquoi le SNEP-FSU revendique la construction de 200 piscines par an avec 50 % de financement de l'État comme première étape d'un plan pluriannuel de 5 ans,

- le pilotage de la natation par le test du savoir-nager en sécurité en lieu et place de contenus exigeants sur plusieurs cycles et l'insuffisance des DHG dans les EPLE qui ne permettent quasiment plus la mise en place de soutien natation (dédoublage de classe, 3 profs / 2 classes, ...).

Afin de mettre en lumière la nécessité de faire de l'enseignement de la natation une priorité nationale, le SNEP-FSU invite tous·tes les collègues à participer massivement aux « actions natation » qui seront organisées dans les départements par ses équipes locales. Venez-y tous et toutes ! ■



FÊTE DE L'HUMANITÉ 2026

On y sera !

par Polo LEMONNIER

Pour la 5^{ème} année consécutive la FSU tiendra un stand sur la Fête de l'Humanité sur la base 217 au Plessis-Pâté (91). Cette année, le stand fédéral gagnera encore en espace pour permettre l'organisation dans de bonnes conditions des nombreux débats qui seront proposés. Bien évidemment, le SNEP-FSU y prendra toute sa place, no-

tamment à l'occasion d'un débat sur les enjeux de l'école qui sera animé par le Café Pédagogique. De nombreuses personnalités sont annoncées sur le stand, dont Monique Pinçon-Charlot sur la ségrégation scolaire et l'école des riches, Clément Viktorovitch sur syndicalisme, média et extrême droite... Les questions des solidarités internationales, des services publics, du féminisme seront au programme, le tout ponctué de culture (théâtre, musique dont un collectif de jeunes musiciens de l'Essonne). Cette édition sera un temps fort de la rentrée sociale pour une année d'élections diverses (professionnelles, présidentielle et législatives). Soyez-y les bienvenu·es ! ■

COMMISSION DES CONFLITS

Le SNEP-FSU est doté d'une commission des conflits. Celle-ci permet de pouvoir répondre à des situations problématiques qui remettent en cause les valeurs, l'image ou encore le fonctionnement du SNEP. Les décisions peuvent aller jusqu'à l'exclusion d'un·e syndiqué·e, d'un·e militant·e du SNEP sur la base de faits avérés et d'un dossier étayé étudié par la commission des conflits, composée de 9 membres élu·es par le conseil délibératif national et issu·es des différentes structures de notre organisation syndicale.

Pour la première fois depuis son existence celle-ci s'est réunie et une sanction a été prononcée.



Pour une revalorisation de l'Indemnité de Sujétion Spéciale

par Bruno CREMONESI et Marc LEGEIN

Le SNEP-FSU demande depuis 2014 que le système de pondération accordé aux enseignant·es des disciplines de lycée général et technologique le soit pour les enseignant·es d'EPS. Le ministère le refuse et avait créé une indemnité de sujétion spéciale

(ISS) (Décret n° 2015-476 du 27 avril 2015), assurant un service en classe de première, de terminale ou préparant à un certificat d'aptitude professionnelle.

Depuis plus de 10 ans, cette indemnité n'a connu aucune revalorisation, malgré l'alourdisse-

ment continu des missions dont le logiciel Santorin, iPackEPS et la charge de travail liée aux classes à examens. En 2014, le gouvernement avait pourtant promis plusieurs étapes de revalorisation. L'ISS ne correspond plus ni à la réalité du métier, ni à l'investissement professionnel exigé des

enseignant·es. Revaloriser l'ISS n'est pas un privilège, mais une juste mesure de reconnaissance du travail réalisé, d'équité professionnelle et de l'apport de l'EPPCS dans la formation de la jeunesse, dans la réussite scolaire, la santé, l'émancipation et la cohésion sociale.

L'ISS ne permet pas de reconnaître le travail réalisé sur la mise en place des EPPCS en 2021 et les exigences liées à celui-ci :

- évaluation de la pratique physique (protocoles et référentiels basés sur 5 APSA),
- évaluation de l'oral (vidéo d'une prestation physique),
- corrections des épreuves écrites (dissertation et étude de documents),
- préparation au Grand Oral.

Dans l'enseignement de l'EPPCS une véritable discrimination s'effectue entre les enseignant·es

des différentes disciplines (par exemple les enseignant·es de SVT) qui interviennent et qui bénéficient de la pondération.

Nous refusons que l'engagement des enseignant·es d'EPS dans l'EPPCS continue d'être invisibilisé et ne soit pas revalorisé à hauteur des enseignant·es des autres spécialités.

Face à cette situation, le SNEP-FSU exige :

- La multiplication par 2 de l'ISS pour les enseignant·es ayant des classes à examens, dont la charge de travail explose en période de certifications (évaluations, jurys, harmonisations, suivis des élèves, contrôles en cours de formation).
- La multiplication par 3 de l'ISS pour l'ensemble des enseignant·es d'EPPCS et d'enseignement de spécialité, danse et arts du cirque.

Reconnaître le travail réel, maintenant

Le SNEP-FSU lance une pétition pour exiger une reconnaissance concrète et immédiate du travail réalisé par les enseignant·es d'EPS en classe à examens et les enseignant·es d'EPPCS, des options ou spécialités arts du cirque ou danse.

Signer, c'est défendre notre métier, nos conditions de travail et la qualité du service public d'éducation. ■

REVALORISATION DE L'ISS
JE SIGNE LA PÉTITION



SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES

Qui veut la peau des sections sportives ?

par Bruno CREMONESI

Nous avons été contactés par plusieurs fédérations sportives, mais aussi par des enseignant·es d'EPS des sections sportives dans les académies de Grenoble, Bordeaux ou encore d'Aix Marseille.

Des inspecteurs d'académie ont décidé de ne plus accepter de dérogations à la carte scolaire pour les élèves de sections sportives en lycée.

Section sportive et carte scolaire

En prenant cette décision sans aucune concertation, ni avec les enseignant·es ni avec les fédérations sportives, ce sont des projets sportifs et scolaires de plusieurs années qui sont balayés. Ils avancent comme argument majeur la nécessité de respecter la carte scolaire pour lutter contre

les inégalités. Il est intéressant de constater que l'administration est sensible aux conséquences de la carte scolaire sur les inégalités. Elle devrait, dans un même mouvement, s'assurer que cette même carte scolaire permette de construire davantage d'égalité dans son organisation.

Cependant, l'argument de l'égalité avancé se retourne en même temps contre l'institution, qui n'assure aucune égalité sur le territoire. Ainsi, un·e élève qui souhaiterait continuer son parcours éducatif et sportif en lycée après avoir suivi quatre ans de section sportive ne pourra plus le faire de façon égale en France. Dans certaines académies, cela dépend même d'une logique départementale : certaines ligues en sont venues à proposer une délocalisation de quelques kilomètres pour pouvoir assurer cette continuité.



De même dans le sport scolaire, quelle égalité aux championnats de France excellence ? Quand certaines équipes de sections recruteront des joueur·ses sur l'ensemble d'un département, voire d'une académie, d'autres seront obligées de ne recruter que parmi les élèves du secteur, voire de leur établissement ? Le dispositif existe puisqu'en théorie ces sections sportives pourraient devenir sport études. Les élèves sport études n'ont pour le moment accès à aucune compéti-

tion UNSS dans leur spécialité sportive.

Arts du cirque et danse, est ce qu'il y a une carte scolaire ?

Dans le même temps, les élèves souhaitant suivre les options « arts du cirque » ou « danse » en seconde sont autorisés à y participer. Nous assistons ainsi à des mesures profondément inégalitaires en fonction de l'activité étudiée et à un retournement

complet des arguments. Car c'est parfois au nom de l'absence de ces options dans tous les lycées que l'on autorise les élèves à sortir de la carte scolaire.

Blanquer, en 2017, annonçait la création de 1 000 sections sportives. Nous sommes non seulement loin du compte, mais la politique actuelle, par la volonté soudaine d'imposer des règles de façon inéquitable sur le territoire, va surtout décourager des enseignant·es d'EPS. ■

IPACK EPS

Un outil de plus pour transformer le métier

par Éric DONATE

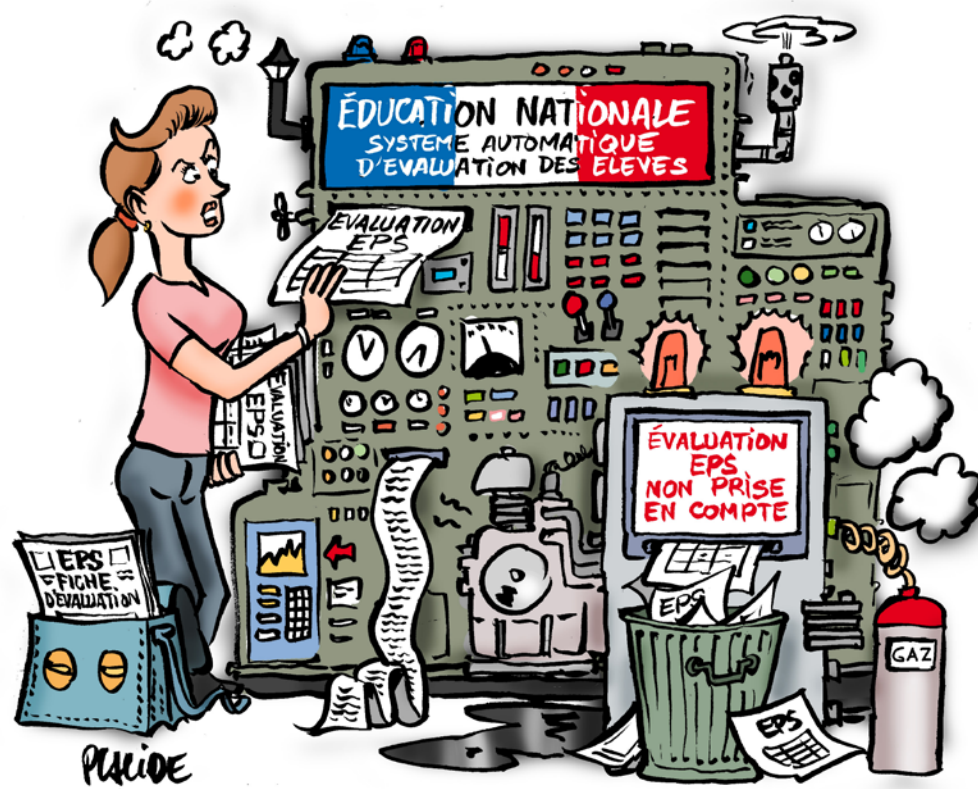
Le pack EPS existe depuis de nombreuses années dans différentes académies. Cet outil impose aux enseignant-es de renseigner nombre de données administratives concernant l'exercice de leur métier : enseignant-es d'EPS de l'établissement, classes, emplois du temps, programmations, installations... L'un des arguments historiquement avancé par les corps d'inspection est que, grâce à cette base d'informations, les besoins réels en piscines notamment pouvaient être identifiés et ainsi justifier un investissement pu-

blic. Les piscines ne sont pas arrivées, mais le pack EPS, sous pression des IPR, s'étend lui à d'autres académies. Il s'articule à toujours plus d'outils (SANTORIN, protocoles des tests et de remontées des résultats, référentiels Bac établissement...) qui phagocytent le travail enseignant et les temps collectifs d'échange et de construction d'une réelle EPS ambitieuse.

Il ne faut pas s'y tromper... l'enjeu n'est pas une meilleure connaissance de l'EPS « réelle » en vue de favoriser ses conditions d'exercice en termes d'organisation, de matériel, ou

de formation. Dans son ouvrage « Enseignants, les nouveaux prolétaires ? », Frédéric Grimaud explique que l'outil définit le métier, plus que le métier lui-même. Cette redéfinition des outils, en dehors de l'alourdissement de la charge de travail qui plus est sans rémunération, joue une triple fonction : isoler le/la travailleur-se de sa corporation (cf : santorin et les accès désormais individuels), le/la couper de son histoire professionnelle et dès lors redéfinir son métier tout entier...

Formation, programmes, évaluations, outils... le



métier est transformé à marche forcée et le maître témoigné par les enseignant-es à travers l'observatoire de l'EPS en est une des manifestations.

L'heure est venue de construire collectivement une réponse à l'imposition de ces outils pour conserver la main sur le métier et continuer de lui donner

du sens. Les concertations des équipes en fin d'année sont une occasion d'en débattre ! ■



SPORT SCOLAIRE

Le point dans les lycées

par Mélanie PELTIER

On ne cesse d'entendre que le sport scolaire en lycée ne fonctionne pas. Mais que disent les chiffres ? En 2024-2025, le pourcentage de licencié-es en LGT (14,92 %), en LP (15,9 %) et en LA (35,06 %) a augmenté.

Pourtant, les freins à la bonne santé des AS de lycée ne manquent pas se renforçant ces dernières années.

Les réformes successives ont entraîné une captation grandissante des mercredis après midi. Dans certaines académies, près de 80 % de lycées programment des cours, certains y placent

même des cours d'EPS. Comment demander alors à des élèves de s'engager sereinement dans des équipes ? De plus, l'engagement sportif associatif est encore trop peu valorisé. En lycée professionnel, les périodes de stage en entreprise et une année scolaire raccourcie par le parcours en Y compliquent la participation des élèves. Elles/ils peuvent parfois participer aux phases qualificatives mais seront absent-es au moment des phases finales.

À ces problématiques organisationnelles s'ajoutent des difficultés financières. Le paramètre de calcul du contrat-licences est aujourd'hui inadéquat et ressenti

comme du racket. Sans argent pour se rendre aux rencontres et compétitions, les AS se replient sur elles-mêmes. La perspective de nombreuses sorties et de participation éventuelle aux championnats de France sont pourtant des leviers motivationnels extrêmement importants en lycée.

Des AS de lycées sont en réussite, souvent quand des sections sportives scolaires ou des enseignements optionnels, font partie de l'offre de formation. Une EPS renforcée concourt à une AS dynamique et vice versa.

Pour beaucoup d'élèves et en particulier les plus défavorisé-es, l'UNSS est le seul moyen d'accès à une pratique physique, sportive et artistique volontaire. C'est un réel outil de lutte contre les inégalités sociales, de genre ou territoriales et un levier essentiel face aux enjeux de santé publique et de lutte contre la sédentarité. Aussi donnons aux AS de lycées les moyens de bien fonctionner au lieu de les culpabiliser. ■

UNSS

CA UNSS du 28 mai 2026, le désengagement se poursuit !

par Camille JACQUES

Ce CA a surtout été l'occasion de trois annonces importantes sur le budget 2026-2027 : baisse de 300 000 € de la subvention du ministère de l'Éducation nationale, augmentation du forfait journalier pour les championnats de France et renégociation des accords transport.

À l'heure où le gouvernement prétend faire de la jeunesse, de la santé et de l'héritage des Jeux des priorités nationales, ses choix budgétaires démontrent le contraire. Le budget des armées sera le seul en augmentation quand ceux du ministère des sports et de l'Éducation nationale se voient diminués.

La baisse de la subvention du ministère constitue un très mauvais signal. Le SNEP-FSU a dénoncé cette décision scandaleuse et invite les collègues à signer la pétition en ligne.

BAISSE DE LA SUBVENTION
MEN, SIGNER LA PÉTITION



ARTICLE CA UNSS
DU 28 MAI 2026



(1) Les cadres départementaux seront cette fois associés aux appels d'offres (nombre et localisation des transporteurs). Pour autant, le SNEP FSU craint que ces accords mettent à nouveau en difficulté les finances locales.



EPSILIADES 2.0

À vos agendas !

par Fanny MOUTON

Les 19, 20 et 21 novembre 2026 se dérouleront les EPSiliades 2.0 à Paris et partout en France, organisées par le SNEP-FSU. Elles se veulent un temps de rassemblement professionnel pour débattre, échanger, penser collectivement l'EPS, l'école, le sport et le métier. Des tables rondes sont programmées sur le site de Bobigny et pourront être suivies en visio sur les autres sites. Elles réuniront plus de cinquante invité·es. Des chercheurs·euses, praticien·nes, acteurs ou actrices de terrain viendront partager leurs analyses et enrichir nos débats. Seront ainsi abordées, par exemple des questions autour du temps scolaire, du niveau qui baisse, de l'égalité dans le sport, du rapport entre le sport et l'EPS, des compétitions face aux enjeux écologiques, des techniques spor-

tives et artistiques comme enjeu de l'EPS, de la liberté pédagogique, de la santé au travail...

Cet événement est aussi un moment réflexif sur l'enseignement, sous différentes formes : pratiques d'APSA, pratique commentée ou compte-rendu de pratique. Ces universités populaires permettront d'explorer la complexité des enjeux éducatifs contemporains. Tous les 19 du mois, un courriel vous est adressé pour vous inciter à participer aux EPSiliades 2.0 dans vos académies et en Ile-de-France. C'est un temps fort en amont des élections professionnelles que nous souhaitons réussir par la présence d'un maximum de collègues pour débattre et échanger sur ces 4 thèmes. ■



ESPORT À L'ÉCOLE

Promotion de l'Esport à l'école : une dérive dangereuse pour la jeunesse

par Alexandre MAJEWSKI

La cellule investigation de Radio France a eu accès à la stratégie nationale "Esport 2026-2030", validée par Matignon à l'issue d'une concertation interministérielle, le 8 avril dernier. Selon cette stratégie, la France s'apprête à promouvoir en milieu scolaire la pratique du esport, le format "compétition" du jeu vidéo. L'enquête, rendue publique le 7 mai dernier, a

créé l'émotion chez les professionnels de santé et le corps enseignant. Le SNEP-FSU a en outre découvert l'ouverture d'une section sportive esport à Grenoble.

Dans un contexte alarmant sur l'addiction des jeunes aux écrans, sur les ravages des réseaux sociaux sur la santé mentale ou encore sur le manque de pratique physique

et sportive, le SNEP-FSU est choqué par cette proposition (pilotée par des intérêts marchands) contraire au rôle de l'école et néfaste pour la santé des jeunes.

Le SNEP-FSU continue de porter l'idée que l'école, lieu de développement humain, d'éducation et d'instruction, doit être porteuse d'un projet culturel et émancipateur. L'EPS participe de ce projet en permettant l'accès de tous·tes les jeunes à la culture des activités physiques sportives et artistiques. Le SNEP-FSU réaffirme que l'EPS permet l'étude d'activité sportives reconnues socialement, valorise la pratique physique et promeut la nécessité de la rencontre physique.

Le gouvernement doit revoir sa copie et entendre que l'école est le lieu des apprentissages, pas celui de l'addiction aux jeux vidéo en ligne ou de soumission aux intérêts économiques d'un secteur.

Une mesure s'impose : augmenter les horaires d'EPS. ■

ÉTUDIANT·ES ÉTRANGER·ES

Augmentation des droits d'inscription pour les étudiant·es extracommunautaires, c'est non !

par Pascal ANGER

Depuis 2019, avec le plan mal nommé « Bienvenue en France », les frais d'inscription des étudiant·es étranger·es hors Union européenne (UE) ont été multipliés par 15. Les organisations syndicales dont le SNEP-FSU, la communauté universitaire se sont opposées à ces augmentations et une grande majorité des universités utilisaient les exonérations prévues pour ne pas faire payer le prix fort.

En avril 2026, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (ESR) a décidé de

mettre fin à la possibilité d'exonération et de porter les droits d'inscription à 2 900 € (licence) et 3 900 € (master).

Cette mesure produira l'effet inverse de l'objectif officiel « d'attractivité » et va impacter négativement de nombreux masters, doctorats et recherches. Elle est discriminatoire, aux forts relents xénophobes de préférence nationale, contraire aux valeurs humanistes et émancipatrices du service public de l'ESR.

Par ailleurs, ces frais différenciés préparent la hausse géné-

ralisée des frais d'inscription pour tous les étudiant·es : il s'agit d'élargir la brèche dans le principe constitutionnel de l'Éducation gratuite (ou presque), et de pallier l'insuffisance du financement par l'État.

Mobilisons-nous pour empêcher cette mesure. ■

MASTER

Une licence et puis, rien !

par Gilles RENAULT

La génération d'étudiant·es actuellement en 3ème année de licence Éducation Motricité a reçu ses premières propositions d'admission sur la plateforme MonMaster. Et alors... rien ! Pas de proposition d'admission, des positions sur liste d'attente à 3 chiffres pour des formations à 15 places, aucune perspective pour continuer ses études après 3 ans de licence, même brillant·es. La faute à qui ? À un concours L3 au nombre de places beaucoup trop faible (475) et au refus de la majorité des INSPE d'accueillir

un nombre conséquent de non-lauréat·es.

L'enseignement supérieur privé se frotte les mains en ouvrant des formations de préparation au concours aux étudiant·es capables de payer. Les officines de préparation en ligne se multiplient à tous les prix, sans cadrage, sans contrôle, sans évaluation.

La mobilisation en ce mois de juin est capitale dans toutes les académies : il faut obtenir l'ouverture de places de non-lauréat·es pour la phase complémentaire de MonMaster. ■

PSC

S'orienter dans le labyrinthe de la réforme

par Sébastien BEORCHIA

Depuis le premier mai 2026 un nouveau régime de santé et de prévoyance s'applique à tous les personnels de l'éducation nationale.



Si les procédures d'adhésion et la mise en œuvre du contrat collectif santé obligatoire n'ont pas posé de réelles difficultés, il en est tout autre pour le volet prévoyance. La première des raisons tient au processus d'adhésion par une prise de contact téléphonique obligatoire.

En conséquence, les temps d'attente sont rédhibitoires et les informations dispensées sont parfois erronées. En parallèle, la MGEN continue d'orienter les agent-es vers le contrat individuel MGEN.

Face à ces dysfonctionnements, le SNEP-FSU appelle la profession à vérifier le montant des différents prélèvements corres-

pondants aux cotisations santé et prévoyance figurant à la fois sur les bulletins de payes et les comptes personnels.

Pour rappel, est prélevée sur le compte bancaire la partie de cotisation de la complémentaire santé correspondant aux options ainsi qu'aux cotisations des ayants droit et pour la cotisation au contrat collectif prévoyance.

Sur le bulletin de salaire apparaît pour le volet santé la participation employeur au socle (50 % de la cotisation d'équilibre), la participation de l'employeur à l'éventuelle option prise, la cotisation de l'agent-e prélevée pour le socle, les cotisations additionnelles pour les fonds d'accompagnement social et d'aide aux retraité-es. Concernant le volet prévoyance, si souscription au contrat collectif, apparaîtra la participation employeur.

Pour le SNEP et la FSU l'urgence pour une réelle égalité et solidarité dans l'accès aux soins prescrits, au-delà de rompre avec la complexité des dispositifs, est bien de gagner le 100 % sécurité sociale pour tous et toutes. ■



CAPEPS

Le SNEP-FSU à vos côtés !

par Julien GIRAUD

Les épreuves d'admission des CAPEPS externe M2 et L3 se déroulent à Vichy depuis le lundi 25 mai jusqu'à fin juin. Le SNEP-FSU accompagne les candidat-es admissibles lors de la réunion d'accueil avec un stand permettant notamment de se renseigner sur son année de stage à travers le bulletin spécifique :



Le SNEP-FSU propose aux candidat-es et plus largement à la profession de signer la pétition

SIGNEZ LA PÉTITION



pour demander via une liste complémentaire 2026 des recrutements supplémentaires. Une demande forte au Ministère : pas de problème d'attractivité en EPS, ouvrez des postes ! ■

Meurtre de Lyhanna : l'urgence d'une loi intégrale

Le SNEP-FSU est profondément marqué par ce drame. Contrairement aux propos de Darmanin et Macron, ce n'est pas la faute de la justice mais bien leur responsabilité de n'avoir pas répondu aux multiples alertes. Avec la FSU, le SNEP

est engagé dans la coalition féministe loi intégrale. Cette coalition regroupant 130 associations, ONG, syndicats porte 140 mesures pour sortir de la culture du viol et de l'impunité en matière de violences sexistes et sexuelles à l'égard des femmes et des enfants. C'est une ur-

gente nécessité qu'elle voit le jour et soit surtout financée (3 milliards d'euros). ■

LOI INTÉGRALE



VSS

Lutte contre la pédocriminalité : des mesures d'urgence à prendre

Par Lucile GRÈS

Les derniers chiffres sont terrifiants : selon la CIIVISE⁽¹⁾, 160 000 enfants sont victimes de violences sexuelles chaque année en France. 14,5 % des femmes et 6,4 % des hommes y ont été confrontés avant l'âge de 18 ans.

Les conséquences de ces violences à long terme sont dramatiques, 90 % des victimes développent des troubles post-traumatiques. Elles sont aggravées par un déni sociétal et

politique, une défaillance systémique.

Pour le SNEP-FSU, des mesures d'urgence sont à mettre en place pour prévenir, repérer, traiter et réparer les situations. **Garantir à tous-tes son droit fondamental à vivre à l'abri des violences, protéger les victimes et condamner les prédateurs, sont une priorité absolue.** ■

(1) CIIVISE : Commission Indépendante sur l'Inceste et les Violences Sexuelles faites aux Enfants.



MUTATIONS

Recours « over », voilà l'Intra !

par Polo LEMONNIER

3 juin, dernier GT recours avec la DGRH, le SNEP-FSU a accompagné 62 collègues et a obtenu 19 révisions dont 8 affectations à titre définitif, 6 à titre provisoire et 5 annulations. Longue et fastidieuse, cette procédure était auparavant réglée en amont ou durant la commission paritaire avant la Loi Transformation Fonction Publique. Les résultats de l'intra sont en cours, en cas de problème n'hésitez pas à contacter la section académique du SNEP-FSU pour être accompagné-e dans votre recours. ■

AVANCEMENT

Sur les carrières, demander des comptes !

par Benoît CHAISY

Les contingents de promotion à la hors classe et à la classe exceptionnelle sont enfin connus et transmis aux rectorats. Les résultats pour les professeur-es d'EPS et les agrégé-es devraient être publiés début juillet. Depuis la loi de transformation de la Fonction publique, les commissions paritaires ne sont plus convoquées privant toute vérification possible par les commissaires paritaires. Il est donc nécessaire que chacun, chacune puisse demander des comptes sur sa carrière. Pour la hors classe

demandez son barème, la barre de promotion, les critères de départage. Pour la classe exceptionnelle, les rectorats doivent permettre la consultation des avis et leur éventuelle motivation. Demandons des comptes sur la barre de promotion ! Nous devons être exigeant-es envers les recteurs, les rectrices sur nos carrières ! Au regard des valeurs et principes que nous mettons quotidiennement en œuvre dans nos établissements, exigeons à l'administration transparence et équité sur nos carrières. ■

ADHÉSION

Le SNEP-FSU se renforce cette année !

par Émilie DUCRET

Bravo aux 9 362 syndiqué-es : rejoignez l'aventure pour 2026/2027 dès maintenant !

Gâce et avec vous, nous menons l'action pour la défense individuelle et collective de la profession et du métier et pour porter un projet d'EPS, de sport scolaire et de sport émancipateurs pour la jeunesse.

La lutte paie : juillet 2025, le 1^{er} Ministre annonçait la suppression de deux jours fériés, dont le 8 mai, jour de commémoration de la victoire contre le nazisme. À l'automne, la mobilisation a contraint Lecornu à renoncer à cette mesure. La fin de l'obligation des groupes de niveaux est également une victoire. Il faudra rester vigilant-es pour résister à de nouvelles mesures de tri des élèves et d'incitation à une sortie précoce du cursus scolaire.

Le SNEP-FSU, agitateur d'idées, continue de porter une réflexion sur le métier, libérée des injonctions institutionnelles. Les stages,

les journées de l'EPS, les cinés-débats enrichissent les réflexions et les pratiques professionnelles.

Ces avancées, ces victoires sont invisibilisées et le syndicalisme affaibli par les gouvernements successifs. Quant à l'extrême droite, elle souhaite la destruction pure et simple des syndicats. L'année à venir, avec ses échéances électorales, sera décisive pour notre avenir. Abordons-la de manière offensive ! Avec comme rempart aux inégalités et aux discriminations, un SNEP-FSU renforcé !

Avec l'adhésion anticipée, rejoindre le SNEP-FSU pour 2026/2027 est déjà possible ! ■

L'ADHÉSION ANTICIPÉE,
REJOINDRE LE SNEP-FSU
POUR 2026/2027



EXTRÊME DROITE

Observatoire de l'ED

par Polo LEMONNIER

La FSU avec l'intersyndicale contre l'ED (FSU/CGT/CFDT/Solidaires et UNSA) ont décidé de mettre en place un observatoire de l'extrême droite pour mettre au jour les pratiques et politiques développées par les 63 municipalités passées au RN ou autres organisation d'extrême droite. Le SNEP-FSU lance sur

son champ propre son observatoire autour des politiques sportives, équipements, subventions aux associations et événements. Rendre visible la réalité de l'exercice du pouvoir de l'extrême droite est indispensable pour déconstruire sa communication à l'échelon local comme national. ■



SPORT

J&S : son maigre budget finance les dispositifs scolaires !

par Gwenaëlle NATTER

Alors que le Premier Ministre prévoit des coupes budgétaires de plusieurs milliards d'euros, quel sera le sort réservé à Jeunesse et Sports ? Malgré un budget exsangue, le ministère veut poursuivre le subventionnement des dispositifs « 2 heures de sport supplémentaires au collège », « j'apprends à nager » et « savoir rouler à vélo ». S'il a cessé de financer l'aménagement de cours d'école actives et sportives (10 M € en 2024 !), le ministère J&S, historiquement chargé de l'extrascolaire, finance l'apprentissage de « savoirs fondamentaux » qui sont pourtant dans les programmes EPS... Par contre, il ne prévoit toujours pas de soutenir les clubs sportifs pour leur ac-

tivité traditionnelle à destination du plus grand nombre (écoles de sport, stages, compétitions, ...), ni d'engager un grand plan de construction et de rénovation des équipements sportifs. Pour

le SNEP-FSU, les personnels J&S et les crédits de ce ministère ne doivent pas être utilisés pour pallier les manques de l'Education Nationale ! ■



Enseigner aujourd'hui demande du courage. Et de l'assurance.

MAIF, assureur N°1 des enseignants*

Transmettre un savoir est une mission immense, encore plus dans une époque en crise. En tant qu'assureur historique des enseignants, nous vous accompagnons dans votre engagement en mettant à votre service des aides professionnelles, des outils pour la classe et bien sûr, des assurances dédiées.



assureur militant

MAIF 200, avenue Salvador Allende - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9. * Enquête en ligne YouGov France réalisée en février 2023 auprès de 500 professeurs, instituteurs ou enseignants en activité âgés de 18 ans et +.

INTERNATIONAL

Impunité sans limite !

par Polo LEMONNIER

Pour la deuxième fois cette année, le gouvernement israélien d'extrême droite vient de faire arraisonner par ses troupes militaires la flottille pour Gaza dans les eaux internationales. Plusieurs centaines de militant-es pacifistes ont été arrêté-es, emprisonné-es dans des conditions inhumaines et pour certaines d'entre elles, victimes de violences, tortures et agressions sexuelles. Ces agissements éclairent ce que vivent au quotidien les palestinien-nes et particulièrement les près de 10 000 emprisonné-es sans aucune forme de procès. Grâce à la médiatisation des exactions



commises par Israël à l'égard des membres de la flottille, le ministre des Affaires étrangères J-N Barrot annonce enfin faire appel à la justice pour que la lumière soit faite. Il est grand temps que la communauté internationale, l'Europe, la France, à l'image du courageux gouvernement espagnol, interviennent et imposent à Israël le respect du droit international, l'arrêt du génocide, de la colonisation et son agression au Liban. ■